

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

COMMUNE DE BATIE

SECRETARIAT GENERAL

SIGAM *α*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

LOCAL DEVELOPMENT AND
DECENTRALISATION MINISTRY

WEST REGION

UPPER PLATEAUX DIVISION

BATIE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

MBGIS *α*

Décision Municipale N° 002^a/DM/C-BATIE/SG/SIGAM/26

PORTANT DECLARATION D'INFRACTIOSITE DE CERTAINS LOTS DU
DAO N°02/AONO//C-BATIE/CIPM-RTE/ 2026 DU 19/01/26
POUR LES TRAVAUX DE ROUTES ET AUTRE TERRASSEMENT DANS
LA COMMUNE DE BATIE, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX,
REGION DE L'OUEST
En procédure d'urgence

Le Maire de la Commune de BATIE ;

Vu la constitution

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret N° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 Février portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ; et ses textes d'application subséquents signés par l'Autorité des Marchés Publics du Cameroun ;

Vu l'Arrêté n°00352/A/MIDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Batié ;

Vu la circulaire N°00013995 du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025,

Vu le DAO N°02/AONO//C-BATIE/CIPM-RTE/ 2026 DU 19/01/26

Vu le Rapport de la commission interne de passation des marchés dans sa séance d'ouverture du 20 février 2026

Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : Les lots 02 et 04 du DAO susmentionné sont déclarés infructueux. Il s'agit de :

LOT	DESIGNATION	COÛT (FCFA)
1.	<i>Aménagement d'une aire de jeu à l'école maternelle intégrée de Balagou / dans la Commune de Batié Département des Hauts-Plateaux</i>	23 500 000
2.	<i>Aménagement des espaces publics dans trois (03) carrefours dans la Commune de Batié</i>	27 500 000

Article 2 : Les déboutées sont priées de retirer leur offres sous huitaine auprès du SIGAMP, faute de quoi, les offres seront détruites. Les entreprises concernées sont :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES
1.	<i>Aménagement d'une aire de jeu à l'école maternelle intégrée de Balagou / dans la Commune de Batié Département des Hauts-Plateaux</i>	Sté GFA CAMEROUN, BP. 615 D1a
2.	<i>Aménagement des espaces publics dans trois (03) carrefours dans la Commune de Batié</i>	Sté GFA CAMEROUN, BP. 615 D1a

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /
BATIE, le ----- 20 FEB 2025 -----

Ampliations :

- ARMP/OU
- CST/MAIRIE
- DD.MINMAP/HP
- P/CIPM-Batié
- Intéressé
- Affichage
- Chrono/Archive

LE MAIRE

